

Conseil Municipal du 8 juillet 2009

L'an deux mil neuf et le huit juillet, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de convocation premier juillet deux mil neuf.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ , Mlle Christiane SOU, MM. René ARRIGHI, Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM. Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mme Gisèle SOU, M. Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD.

Étaient absents ayant donné procuration : Mmes Sandrine NUEL pouvoir à Jean-Louis GUIRAUD, Valérie PIRONE pouvoir à Christian SCHMAUCH, Rosiane COUDOUIN pouvoir à Christiane SOU, M. Michel LECRENAIS pouvoir à Jean-Christophe MARMEY

Était absent : M. Alain DUPOUY

Secrétaire de séance : M. Christian SCHMAUCH

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 13 mai 2009

ORDRE DU JOUR

1° - Gymnase : rénovation de la toiture études et travaux (Jean-Louis GUIRAUD)

Monsieur le Maire, Président de la commission d'appel d'offres, présente le rapport d'ouverture des plis de la consultation pour les travaux du gymnase qui a eu lieu le 8 juillet 2009 à 17h30.

Lot 2 : contrôle technique

Entreprise : **DEKRA** Agence de BORDEAUX, parc Cadera Sud, 34 avenue Ariane BP 70 150 - 33706 MERIGNAC Cedex

Montant : 2 800 € HT (3348,80 € TTC)

Lot 3 : renforcement métallique de la charpente bois

Entreprise : **B2C** Parc d'Activités Mermoz, avenue de la Forêt 33320 EYSINES

Montant : 55 110 € HT (65 911,56 € TTC)

Entreprise : **AXE METAL** 5 place Bourbon 33270 FLOIRAC

Montant : 88 925 € HT (106 354,30 € TTC)

Le conseil municipal :

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 8 juillet à 17h30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

- la ligne budgétaire, à la vue des résultats ci-dessus, est dépassée ;
- d'après les premiers éléments, la subvention d'Etat DGE de 40 000€ ne serait pas accordée ;

Si cela est confirmé, le projet de rénovation de la toiture du gymnase est suspendu et fera l'objet d'une nouvelle opération en tenant compte des éléments indispensables à sa réalisation.

Vote : 14 pour

Un courrier sera envoyé aux entreprises candidates.

2° - Travaux beffroi de l'Église (René ARRIGHI - Jean-Louis GUIRAUD)

Jean-Louis GUIRAUD présente 3 offres pour les travaux du beffroi de l'Église :

Entreprise : **ACH**, n°1 Les Grandes Règes 33230 LAGORCE

Montant : 2 460 € HT (3 719,56 € TTC)

Entreprise : **BODET SA**, 4 rue du Parc Industriel Euronord 31150 BRUGUIERES

Montant : 5 641,60 € HT (6 747,35 € TTC)

Entreprise : LAUMAILLE, ZAC des Pyrénées BP 14 6, rue du Troumousse, 65421 IBOS cedex

Montant : 4 125 € HT (4 935,50 € TTC)

Une information complémentaire sur les prestations offertes a été demandée à chaque postulant confirmant que chacun proposait le même travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Restauration du beffroi de l'Église

Lot 1 : remplacement d'une poutre d'assise du beffroi

Entreprise retenue : ACH, n°1 Les Grandes Règes 33230 LAGORCE

Montant du marché : 2 460 € HT (3 719,56 € TTC)

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2009

René ARRIGHI précise que l'entreprise ACH est déjà intervenue sur l'Église de Gauriac.

Vote 14 pour

3° - Convention chantiers de Blaye et de l'Estuaire (Raymond RODRIGUEZ)

Raymond RODRIGUEZ rappelle au Conseil que les Chantiers de Blaye proposent cette année encore un spectacle en co-organisation dans le cadre du 20^e festival de Blaye et de l'estuaire.

Il s'agit de la prochaine création de la compagnie imagine : l'épicerie Zakouvitch .

Cette représentation est prévue le dimanche 23 août 2009 à 19h00 à la Gabare.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire pour une représentation dans la salle de la Gabare qui aura lieu le 23 août 2009.

4° - PLU : étude du développement de la Plaine (Raymond RODRIGUEZ)

Raymond RODRIGUEZ n'ayant pas reçu de Gironde Développement la restitution écrite de la phase 2 du projet de développement de la Plaine il n'est pas possible aujourd'hui de débattre sur ce sujet qui est reporté à une date ultérieure.

5° - Travaux de voirie 2009 (Christian SCMAUCH)

Christian SCHMAUCH fait lecture du rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 24 juin 2009 à 11h00 pour l'ouverture des plis du marché des travaux de voirie 2009. Il expose les travaux prévus dans l'aménagement de la place de la salle polyvalente faisant l'objet de cette opération.

Offres enregistrées :

Entreprise MALLET : 21 638,95 € HT (25 880,18 € TTC)

Entreprise SAS BOUCHER TP : 23 318,50 € HT (27 888,93 € TTC)

Entreprise SCREG SO : 14 033,00 € HT (16 783,47 € TTC)

L'offre de l'entreprise SCREG SO est économiquement la plus avantageuse, cette entreprise présente toutes les références techniques et qualifications requises pour ce type de travaux.

Le conseil municipal :

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés

publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 juin 11h00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Lot 1 : travaux de voirie, aménagement de la place de la salle des fêtes

Entreprise retenue : SCREG SUD OUEST centre de travaux de Blaye, 26 cours Vauban,
33390 BLAYE

Montant du marché : 14 033 € HT (16 783,47 € TTC)

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2009

Vote : 14 pour

L'enveloppe prévisionnelle était de 27 338,40 € TTC Monsieur le Maire propose donc de réaliser des travaux sur la place des logements sociaux de Duong. Cet emplacement nécessite une réfection totale compte tenu du coût de l'enrobé chiffré dans le marché des travaux de voirie 2009 il sera demandé une offre de prix à la SCREG ce qui fera l'objet d'un avenant.

Vote : 14 Pour

Christian SCHMAUCH propose un revêtement bicouche qui serait peut être suffisant. Le marché étant passé sur de l'enrobé il faut prévoir de l'enrobé.

Jean-Marie ARRIVE suggère de prévoir un reprofilage à cause des niveaux pour la place de Duong et propose une signalétique pour la place de la salle polyvalente interdisant le stationnement des poids lourds.

Jean-Louis GUIRAUD ayant fait part dès l'ouverture de séance d'un impératif horaire, l'ordre du jour est changé.

8° - Subvention association caritative (Robert BALDÈS)

Secours populaire Français

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Secours Populaire Français qui vient d'ouvrir une antenne à BLAYE, sollicitant une subvention.

Jean-Marie ARRIVÉ demande si elle couvre aussi le canton de Bourg sur Gironde. Oui répond Robert BALDÈS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50 € pour l'antenne du Secours Populaire Français de Blaye. Cette somme sera prélevée sur le budget primitif 2009 de la commune article 6574.

Vote 14 pour

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Gauriac

Monsieur le Maire expose aux conseillers que l'équipe de volontaires de CONCORDIA a été accueillie au cours de la soirée repas organisée lors de la fête du village et qu'il convient de compenser en partie le prix des repas.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € au comité des fêtes de Gauriac pour la participation aux repas des jeunes volontaires de CONCORDIA travaillant sur la commune. Cette somme sera prélevée sur le budget primitif 2009 de la commune article 6574.

Vote 14 pour

Subvention exceptionnelle pour Culture et Loisirs

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 165 € pour Culture et Loisirs en participation pour la réalisation d'une carte postale du village. Une carte sera offerte à chaque foyer et encartée dans un prochain journal de Gauriac. Culture et Loisirs en commande 1000 au total pour alimenter les commerces qui souhaitent en proposer à leur clientèle. Il était indispensable de réaliser une opération avec une association pour pouvoir disposer d'une première carte postale de Gauriac qui sera proposée aux touristes et aux gauriacais qui

souhaitent faire connaître leur village au-delà de nos frontières. Il faut savoir que nous n'avons pas de carte postale représentant notre commune depuis plus de 20 ans.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 165 € à l'association Culture et Loisirs pour la réalisation de cartes postales de la commune. Cette somme sera prélevée sur le budget primitif 2009 de la commune article 6574.

Vote 14 pour

Jean Marie ARRIVE propose d'en faire passer aux jeunes volontaires de CONCORDIA.

Raymond RODRIGUEZ précise qu'elles pourraient être encartées dès le prochain journal si elles sont réalisées d'ici 1 semaine.

L'association du tour du Bourgeais demande une subvention pour octroyer une prime de passage à Gauriac. Le conseil municipal ne souhaite pas participer.

Subvention Association du Centenaire de l'USG

Robert BALDÈS expose au conseil municipal qu'il a été informé d'un important déficit supporté par le Comité d'Organisation du Centenaire de l'USG. L'explication est la mauvaise présentation du prestataire de l'impression des plaquettes. Il s'était verbalement engagé à ce que le coût important de leur impression soit couvert par sponsors. Finalement le parrainage financier n'a pas été assuré comme prévu.

Résultat des votes : proposition pour 200 € : 4 Pour 10 contre

proposition pour 100 € : 9 Pour 1 contre 4 abstentions

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € au Comité d'Organisation du Centenaire de l'USG. Cette somme sera prélevée sur le budget primitif 2009 de la commune article 6574.

9° - Révision annuelle des loyers (Christiane SOU)

Christiane SOU propose l'application du nouvel indice de référence des loyers qui prévoit +2,24% pour l'année à venir à compter du 1^{er} juillet 2009

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation de 2,24% du montant hors charges des logements sociaux, à compter du 1^{er} août 2009, soit :

DUONG

Logement 1 passe de 256,61 € à 262,36 € (Mme CHAGNA)

Logement 2 passe de 316,31 € à 323,39 € (Mme PEREZ)

Logement 3 passe de 337,06 € à 344,61 € (.....)

Logement 4 passe de 365,10 € à 373,28 € (Mme GUILLOT)

Logement 5 passe de 256,61 € à 262,36 € (Mlle COUGARD)

Logement 6 passe de 257,16 € à 262,92 € (M.COMBERTON)

DUPONT

Logement 1 passe de 424,86 € à 434,38 € (Mme BERTAUD)

Logement 2 passe de 499,08 € à 510,26 € (Mlle TERRADE M.LALANNE)

MAISON DU PEINTRE

Atelier de M. BRISSARD de 97,25 € à 99,43 € (-54,25 avance sur travaux) 45,18 €

Vote : 13 pour 1 abstention

Christiane SOU informe les conseillers du changement de locataire pour le logement 3 à compter du 1^{er} août 2009. Monsieur et Madame EL GANJAOUI laisseront libre de toute occupation cet appartement le 15 juillet et Monsieur Jean-Louis DUPOUY en prendra possession le 1^{er} août.

Monsieur Jean-Louis GUIRAUD quitte la séance, l'ordre du jour est repris.

6° - Réduction d'ouverture au public de la Poste (Robert BALDÈS)

Parce qu'il y a besoin de personnel à Bourg, la Direction de la Poste veut prendre l'employée de Gauriac pour ne pas avoir besoin de recruter du personnel supplémentaire.

Demain la poste ne sera plus rentable faute d'ouvrir au public.

Comment le bureau de poste pourrait-il connaître une progression de son activité et pérenniser sa rentabilité en réduisant son personnel et son temps d'ouverture au public ?

C'est une mise à mort qui se poursuit :

- transfert de comptes sur Blaye sans autorisation du client ;
- rendez-vous de la conseillère financière sur Bourg au lieu de Gauriac comme prévu ;
- impossibilité d'obtenir des rendez-vous pour négocier un financement immobilier ;
- refus d'implanter un distributeur automatique de billets, malgré un emplacement privilégié sur le RD 669, des places de parking disponibles, des commerces, et environ 2500 habitants des villages voisins sans point poste.

C'est beaucoup trop de mauvais coups successifs depuis 2006.

Nous ne pouvons pas laisser mourir à petit feu notre bureau de poste.

- Une pétition est en cours actuellement dans le village (à ce jour 332 signatures)
- Une information au public est affichée derrière la mairie « Non à la fermeture de la poste le mercredi »

- À ma demande j'ai rencontré le 9 juin Nathalie ROUX, receveur de la poste de Bourg qui n'a que cette solution puisque la Poste refuse d'embaucher.

- J'ai rencontré le 26 juin Clarisse GARCIA, Directrice du groupement des Coteaux de Gironde à Libourne qui reste sur la même stratégie. Elle s'appuie sur une baisse de la fréquentation postale, pas seulement à Gauriac, sur le canton et l'ensemble du territoire national. Les causes sont Internet et la concurrence. Partant de là, la Poste veut s'inscrire dans un processus de réorganisation de ses services tous les deux ans pour faire face à la concurrence et « préparer le passage à la privatisation ». Et, une fois de plus, comme en 2006, le manque de personnel à Bourg serait solutionné tout simplement par la suppression d'une demi-journée supplémentaire à Gauriac.

- J'ai écrit aux 3 maires des communes voisines (Comps – Bayon – Villeneuve de Blaye) qui n'ont pas de point poste et devront donc aller à Bourg pour effectuer des opérations postales le mercredi.

- J'ai demandé une rencontre avec la Directrice départementale de la poste.

Voir les actions possibles :

- Prévenir les syndicats de la poste.
- Ecrire au Conseiller Général, au Député ?
- Prévenir la presse (Sud Ouest et Haute Gironde).
- Peut-être une action publique devant le bureau de poste ?

Jean-Christophe MARMEY demande quel intérêt a le conseil de travailler sur les noms des rues afin de faciliter le travail de la Poste alors qu'aucun effort n'est consenti de leur part bien au contraire.

Robert BALDÈS précise que la mise en place d'une telle numérotation facilitera aussi le travail des services de secours qui ont encore cherché dernièrement une adresse trop longtemps à la suite d'un appel d'urgence.

Jean Marie ARRIVÉ précise qu'il est en projet que la distribution du courrier soit centralisée et donc un même facteur devra connaître plusieurs circuits sur différentes communes.

La solution aurait été de poser sur la commune des panneaux de signalisation au nom des lieux-dits mais ceci a un coût.

7° - Autorisation préalable de poursuites permanentes (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite au décret 2009-125 du 3 février 2009 une autorisation permanente de poursuites pour le recouvrement des produits locaux peut être

accordée par l'ordonnateur pour toutes les poursuites commandements à payer et actes de poursuites subséquents.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour cette proposition conformément au tableau fixant les modalités :

		Autorisation	
		Accordé	Refusé
Commandements à payer			
Opposition à Tiers Détenteur (OTD)	CAF (min 30 €)	X	
	Employeur (mini 30€)	X	
	Bancaire (min 130 €)	X	
Saisies	Vente et saisies Extérieures (autres dpts)	X	
	Saisie de rémunérations	X	
	Attribution CAF	X	
	Attribution bancaire	X	

Vote 12 pour

Jean-Marie ARRIVÉ demande combien de familles sur Gauriac sont concernées par ce dispositif ?

Pas de chiffre à communiquer répond Robert BALDÈS. L'information sera demandée au Trésor Public de Bourg.

10° - Ecole numérique rurale (Robert BALDÈS)

Le vendredi 12 juin s'est tenue à l'inspection académique la commission de choix des projets d'équipement au titre de l'école numérique rurale. Notre dossier a été retenu huitième dans la première tranche des 32 premiers projets du département.

M. le Maire a signé la convention comme prévue. Reste à toucher la subvention en conséquence, puis à passer commande au fournisseur retenu dans le cadre de la mise en concurrence.

11° - Questions diverses

- Suite à la réclamation écrite d'un riverain du ruisseau du Grenet résidant sur Saint Ciers de Canesse, **Robert BALDÈS** donne lecture de l'arrêté municipal de réglementation concernant des chemins ruraux. Est interdit toutes circulations d'engins à moteur sur la partie du chemin rural n°11, allant du CR n°7 à la passerelle piétonnière en bois sur le ruisseau de Grenet.

En matière de bruit moteur M. le Maire indique qu'il vient de recevoir un courrier d'une administrée qui se plaint de la circulation fréquente d'une moto dans les vignes situées derrière les habitations.

Christian SCHMAUCH pense que les vignes sont du domaine privé. Les propriétaires devraient intervenir eux-mêmes.

Jean-Christophe MARMEY quitte la séance.

- **La Gabare** : dans la nuit du 24 au 25 juin les riverains ont constaté du bruit très tard dans la nuit.

Après s'être entretenu avec les services de gendarmerie il sera conseillé aux riverains de la salle polyvalente qu'ils préviennent ces services afin de pouvoir verbaliser les contrevenants. Le règlement intérieur de la Gabare sera modifié. Une liste « d'indésirables » sera réalisée. Monsieur le Maire s'informe sur la réglementation en vigueur pour une éventuelle caution bruit.

- Christiane SOU informe le conseil municipal que le géomètre est venu pour le bornage du chemin rural jouxtant la propriété JAUBERT. La limite est signalée par un piquet métallique. Un autre problème est révélé. Aujourd'hui le fossé a été creusé sur la propriété du viticulteur riverain avec qui il faudra examiner cette question. Le géomètre transmettra prochainement son rapport.

- Jean-Marie ARRIVE signale que le rapport annuel du SMICVAL sera disponible sur le bureau des adjoints.

Pour le ramassage des tissus il faut répondre au questionnaire et prévoir les emplacements pour leur collecte.

Pour le problème des ordures ménagères de Roque de Thau il semble que les employés de l'Ile du Nord les déposent lors de leur débarquement, il serait utile de prévoir la construction d'un local sur le site.

Il a suivi une formation sur l'accessibilité et propose de tenir compte de ces obligations dans le projet d'aménagement de la Plaine du PLU.

Il fait un rapide compte rendu du chantier « Concordia » et précise que l'équipe de jeunes volontaires est très motivée, le travail est physiquement très dur.

- Gisèle SOU demande s'il faut organiser un vin d'honneur pour le repas du vendredi 10 juillet ? Jean-Marie ARRIVE sollicitera la cave coopérative de Gauriac pour la boisson du repas.

Séance levée à 21h30